

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 394

Artikel: L'école des pères

Autor: Bonard, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

... Une année de paix,
de lumière, de justice et
de confiance : n'est-ce
point là le meilleur vœu
pour 1933 que puisse
adresser le MOUVEMENT
à tous ses amis, lecteurs,
abonnés, et collabora-
teurs ?...

POUR L'AN QUI VIENT

Le *Mouvement Féministe* publiera en 1933, entre beaucoup d'autres, les articles suivants:

La vie féministe, l'idée marche, articles et informations sur le mouvement féministe et suffragiste en Suisse et à l'étranger, par E. Gd., J. Gueybaud, etc.

La vie politique, chroniques des débats aux Chambres fédérales par M^{me} Leuch-Rineck, et toutes les fois que des sujet d'intérêt féminin y seront touchés, comptes-rendus des débats sur les questions nous intéressant aux Grands Conseils des cantons de Genève, de Vaud et de Neuchâtel.

Femmes électrices, comment voterez-vous dimanche?... études par divers collaborateurs et collaboratrices des principales questions soumises à la votation populaire.

Nouvelles politiques étrangères d'intérêt féminin.

Les femmes et la Société des Nations, nouvelles et articles sur les activités féminines auprès de la S. d. N. (travail des femmes déléguées, nominations de femmes, comptes-rendus des séances de certaines Commissions, etc., etc.).

La Conférence du Désarmement, nouvelles de l'activité féminine auprès de la Conférence, comptes-rendus de ses travaux, informations générales, etc., etc.

La vie internationale, nouvelles féministes de l'étranger (Allemagne, Etats-Unis, France, Hollande, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Roumanie, etc.).

A travers les Congrès, nouvelles et comptes-rendus des principaux Congrès et des Assemblées et réunions d'intérêt féminin, tant nationales qu'internationales, qui auront lieu en 1933.

Causeries juridiques sur des questions de droit usuel intéressant les femmes, et éventuellement proposées par nos lectrices elles-mêmes, par M^{lle} Quinche, avocate.

Carrières féminines, monographies et enquêtes de l'Association suisse des Femmes universitaires et de l'Office suisse des Professions féminines.

Les conditions du travail féminin, d'après les documents du Bureau International du Travail.

Les conditions du service domestique en Suisse, d'après le rapport officiel de la Commission fédérale d'enquête.

(La suite en dernière page)

A relire au début de l'année nouvelle

Le sage n'est pas exempt de perturbations, mais il les gouverne.

MONTAIGNE.

Ce qui n'est pas utile à l'essaim ne peut pas non plus être utile à l'abeille.

MARC-AURÈLE.

Je prends patience et je pense : tout mal amène avec lui quelque bien.

BEETHOVEN.

L'homme doit avoir tant de valeur que les circonstances lui soient indifférentes.

EMERSON.

Pour avoir beaucoup d'espoirs, il faut avoir beaucoup de souvenirs.

Miguel de UNANUO.

AVIS IMPORTANT. — Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur abonnement pour 1933 qu'ils peuvent effectuer ce versement sans frais supplémentaires à notre compte de chèques postaux I. 943 (Prix officiel : 5 frs.; prix réel de revient : 6 frs.).

Lire en 2^{me} page:

V. DELACHAUX: *La réglementation du travail féminin* (suite et fin).
Femmes de sport: cinq records d'aviation détenus par des femmes.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Kathleen COURTNEY: *Le vent a-t-il tourné à Genève?*
A. LEUCH: *Questions économiques. Nos perspectives d'avenir et le budget fédéral.*
S. F.: *Vers la réorganisation des tribunaux de famille en France.*
M. G.: *Les femmes et la Société des Nations: un jeu à recommander.*
Mise au concours d'un nouveau poste au Département fédéral d'Economie publique.
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Publications reçues: Des Héros; Benjamin à l'école; Sabine à la cuisine.

FEMMES DE LETTRES...



Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} Simone RATEL

Lauréate du Prix interallié pour son roman :
La Maison des Bories



Cliché Berna.

M^{me} Cécile LAUBER

Une de nos femmes poètes suisses les mieux dotées,
auteur aussi d'un roman remarquable :
La Transubstantiation (Die Wandlung).

L'Ecole des pères

Tout arrive; il suffit d'un peu de patience. On voit alors triompher les causes les plus combattues, adoptées les innovations que l'on disait saugrenues, considérées comme naturelles les choses qu'on estimait absurdes; on accepte les idées naguère attaquées avec acharnement, et on voit tomber les préjugés dont se sont nourries des générations.

Il y a longtemps que les féministes estiment qu'à la nécessaire préparation maternelle des jeunes filles doit correspondre une non moins nécessaire préparation paternelle des jeunes gens. C'est très bien d'initier les jeunes filles, par l'école ménagère, des cours de puériculture, des stages dans les pouponnières, à leur future tâche d'épouse, de mère, d'éducatrice, mais il serait encore plus profitable de former et le père et

la mère à leur tâche de parents. On parle sans cesse des devoirs des mères, mais bien rarement des devoirs des pères. Les réunions de mères sont fréquentes dans nos paroisses; pouvez-vous citer beaucoup de réunions de pères? A quoi sert donc de former le mieux possible à sa tâche la mère de famille, si le père de famille, loin de seconder sa femme dans sa lourde tâche d'éducatrice, ne lui offre qu'indifférence, dédain, mépris, railleries? Si les efforts raisonnés de la mère sont anéantis par les moqueries du père, qui ne craint pas de les exprimer dangereusement devant les enfants? A plusieurs reprises, on a entendu des mères déplorer la vanité de leurs efforts, parce que leur mari ne les secondait pas.

Sans aller aussi loin que celle qui préconisait, pour les garçons tout comme pour leurs sœurs, une année d'apprentissage ménager, on ne peut que saluer avec plaisir la création de la première école des pères, à Edmonton, au nord de Lon-

Féminisme International

Quelques croquis

Vous ne nous avez parlé, m'a-t-on reproché, que des préparatifs de la Conférence de Marseille de l'Alliance Internationale, et vous ne nous avez rien appris sur tout ce que sûrement vous avez vu et entendu d'intéressant en matière de féminisme, à l'occasion de votre réunion de Comité à Paris...

...Faute de place dans notre dernier numéro, chères lectrices, et faute de temps aussi. Faute de temps en préparant au retour le numéro du *Mouvement* sur lequel vous comptiez pour vous renseigner; faute de temps à Paris même, pour voir en si peu de jours tant de femmes qu'il aurait été utile de rencontrer, pour visiter tant d'institutions qu'il aurait été intéressant de vous décrire, pour entendre tant de conversations dont nous aurions toutes pu faire notre profit... Voici cependant en hâte, et pour répondre à votre demande, quelques rapides notes évoquées au courant de la plume...

Ce matin, la séance des membres du Board de l'Alliance et des Présidentes françaises est surtout une conversation intime. Toutes ne peuvent d'ailleurs être des nôtres: Suzanne Grinberg et Maria Véronne ont leurs affaires au Palais, M^{me} Brunschvicg son numéro de la *Française* à préparer, et, seule Parisienne, M^{me} Malaterre vient d'arriver tout courant au milieu de nous quatre internationales. On

cause donc à bâtons rompus, mais l'on travaille quand même, et autant que si l'on dressait, crayon en main, l'horaire d'un Congrès. Car notre Présidente, car Rosa Manus nous disent combien elles estiment nécessaire qu'au 6 février prochain, jour anniversaire de cette mémorable présentation de pétitions à la Conférence du Désarmement, les Femmes de tous les pays manifestent à nouveau leur opinion... Où en serons-nous à cette date? qu'aura réalisé la Conférence? sera-t-elle sortie des borborygmes où elle a tant de fois risqué de s'enliser? y pataugera-t-elle encore?... Mais, de toute façon, il faut une manifestation qui prouve que les femmes veulent. Et ainsi s'esquisse la proposition qui va être formulée au Comité International féminin de Genève pour le Désarmement, et que celui-ci, la faisant sienne, étudie en ce moment et soumet à ses organisations constituantes comme aux Comités nationaux avec lesquels il correspond... Voilà une graine, jetée à Paris, qui va lever dans bien des pays.

Puis, M^{me} Malaterre nous parle de son tout récent voyage à travers les Balkans: Grèce, Turquie, Roumanie. Détails intéressants, évocations pittoresques, dont nous avons la primeur! La Turquie, du point de vue féministe, l'a surtout frappée par la rapidité de son évolution. Un fait typique: avec trois femmes conseillères municipales de Stamboul, M^{me} Malaterre est allée visiter la maison où, en 1910, il y a exactement vingt-deux ans,

Loti écrivit les *Désenchantées*. Vingt-deux ans: un peu plus que la vie de notre journal! Et qu'avons-nous obtenu, nous femmes des démocraties occidentales, durant ce même temps? quels droits nous a-t-on reconnus? quelle participation aux responsabilités de nos patries, quelles possibilités de travailler efficacement pour elles? et pourtant nous n'étions point, en 1910, tant s'en faut, voilées et recluses dans un harem... Hélas!

Voici nos avocates qui arrivent. Et M^{me} Maria Véronne, qui demain, dans son cadre familial, évoquera pour moi les souvenirs de son enfance, de ses études de mathématiques précédant de beaucoup ses études juridiques, de ses débuts dans l'enseignement, puis dans le féminisme avec la *Fronde*, ce journal fondé, dirigé, rédigé et imprimé uniquement par des femmes, qui batailla si courageusement aux temps héroïques de l'affaire Dreyfus — M^{me} Maria Véronne nous entretient maintenant d'un sujet plus proche de nous: la Convention de La Haye sur la nationalité. Que vont faire nos organisations féminines internationales, qui ont lutté contre sa ratification, maintenant que la dernière Assemblée de la S. d. N. a, malgré tous les efforts, recommandé cette ratification? Comme l'écrivit M^{me} Véronne dans le *Droit des Femmes*, «d'après l'article 27 de cette Convention, il suffira, à partir du 1^{er} janvier 1936, de la demande d'un seul Etat partie à la Convention, appuyée dans le délai d'un an par neuf autres, pour déclencher une procédure de consultation en vue de convoquer une conférence

de révision...» Puisque donc ce ne sont que des Etats ayant ratifié qui peuvent demander cette révision que souhaitent les femmes, n'est-ce donc pas clair comme le jour, comme le démontre M^{me} Véronne «que jamais la révision ne sera possible si seuls les adversaires de l'indépendance de la femme adhèrent à la Convention?»

Question importante de tactique intelligente, M^{me} Véronne la développe avec toute son admirable lucidité logique de juriste. Et la conversation qui s'engage alors est au plus haut degré intéressante et instructive. La même question d'ailleurs, me sera posée, le lendemain, dans les bureaux du Conseil International des Femmes, où l'on s'en préoccupe également.

Très bien ces «Headquarters» que j'ai connus auparavant à Londres, dans un banal édifice neuf, et qui sont maintenant fort bien installés dans une vieille maison de fière allure de la rue St-Georges: vaste salon, éclairé de glaces Empire sur des consoles dorées, confortables bureaux pour la Secrétaire administrative, M^{me} van Ven, et la Rédactrice du *Bulletin* du Conseil, M^{lle} Gunther, où nous causons amicalement au coin du feu, en savourant des gâteries de la St-Nicolas envoyées de Hollande à ces «internationales», installation amusante de cuisine où la Rédactrice «popote» pour elle et pour sa collègue, tout cela a un cachet très particulier que la bonne grâce de mes hôtes rend tout à fait accueillant. Et je sais que ce même accueil cordial attend tous les membres du C. I. F., et en ce qui nous concerne les membres de sa

1 Voir dans *La Française* du 3 décembre le récit de ce voyage.



dres. C'est la bonne nouvelle que nous apporte l'illustration dans un récent numéro. A côté des cours de puériculture pour les jeunes filles ont été instituées des classes réservées aux jeunes gens et destinées à les initier à leur métier de père de famille.

Il paraît que les jeunes gens semblent prendre très au sérieux leur tâche, tout en paraissant assez effrayés des responsabilités qui leur incomberont, et fort inquiets des vagissements des nourrissons. Par prudence, on ne confie pas tout de suite de fragiles poupons aux apprentis-pères; seule l'infirmière lave, emmaillote, soigne un enfant; les candidats à la paternité, eux, se font la main avec des poupées.

« Applaudissons sans arrière-pensée à la fondation de ces écoles de paternité et souhaitons que l'Angleterre n'en conserve pas le privilège, écrit le Semainier de l'illustration. Dans l'intérêt de la race et pour le bonheur de jeunes foyers, cette initiation à la technique délicate et passionnante de la nursery doit être encouragée et facilitée partout. Les jeunes hommes d'aujourd'hui en tireront le plus grand profit. »

Je sais bien que cette seule idée, dans bien des milieux, fera jaillir de sonores éclats de rire. Mais les moqueries ne changent rien aux faits, et à ce fait notamment que, dans bien des ménages, c'est la femme qui fait bouillir la marmite, qui gagne la vie de la famille, quand le mari est malade, ou incapable, ou paresseux, ou si les circonstances de la vie lui sont contraires. Et alors, quoi de plus naturel, si la femme travaille au dehors, que l'homme la remplace au foyer? Ce n'est vraiment pas une situation qui puisse donner matière à de faciles plaisanteries...

S. BONARD.

La réglementation du travail féminin

(Suite et fin)¹

Les lois concernant la durée du travail ont une importance beaucoup plus grande pour la femme que pour l'homme, puisque l'ouvrier, sa journée faite, ne travaille plus qu'à bien plaire, alors que l'ouvrière, l'employée, la vendeuse retrouvent chez elles une double ou triple fonction, en tant que ménagères ou que mères. Pour éviter l'usure et les maladies qui en résultent, les lois sont intervenues, mais concernent aujourd'hui aussi bien l'homme que la femme (convention de 1919 sur la journée de 8 heures dans l'industrie). Il est interdit par un certain nombre de législations de donner aux femmes, qui ont exécuté leur journée de travail légal, du travail supplémentaire à domicile, ou encore de les occuper dans un autre établissement (Code industriel allemand). La loi fédérale suisse sur les fabriques interdit de faire exécuter par les femmes aucun travail le dimanche (art. 65). La jouissance du samedi après-midi est limitée aux femmes suisses ayant un ménage (loi sur les fabriques de 1914, art. 68).

Il existe des lois dans tous les pays quant à la protection de la santé des travailleurs et les risques professionnels qui menacent également hommes et femmes; la Convention de Berne de 1906 sur l'emploi du phosphore blanc pour la fabrication des allumettes concerne les deux sexes. Mais il existe cependant

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

une réglementation ne s'appliquant qu'aux femmes à cause de leur organisme physique moins plus faible que l'organisme masculin et offrant moins de résistance à un effort musculaire considérable; à cause aussi du fait que l'organisme féminin a été trouvé plus sensible que l'organisme masculin à l'action des intoxications industrielles; enfin, surtout à cause de la maternité, qui est le fondement indiscutable d'une réglementation spéciale. Si l'on estime désirable qu'une femme procréée des enfants en bonne santé, il faut admettre que certains risques doivent être évités, non seulement à la future mère, mais durant toute sa vie professionnelle antérieure à la maternité.

La décence dans le travail, la protection contre les dangers moraux font l'objet de lois variées concernant, entre autres, l'emploi de femmes dans les lieux où sont vendues des boissons alcooliques, ou l'impression, la distribution et la vente d'écrits licencieux, l'interdiction française d'employer après 8 heures du soir les femmes de tout âge aux étalages extérieurs des magasins, le logement des travailleuses, l'aménagement des locaux de travail, la séparation des vestiaires, des toilettes et des water-closets dans les établissements où sont occupés des hommes et des femmes, etc. Il est des Etats où l'installation de sièges à l'usage des vendeuses dans les magasins est rendue obligatoire par la loi.

La réglementation sur les salaires est de très grande importance: le niveau des salaires féminins descend, dans bien des cas, au-dessous du niveau de vie, d'où des conséquences extrêmement graves pour la santé des travailleuses sous-alimentées et pour leur moralité; d'autre part, les salaires féminins sont généralement inférieurs aux salaires masculins, entraînant l'existence d'une main-d'œuvre féminine au rabais et d'une main-d'œuvre masculine mieux payée et plus dispense pour l'employeur.

Les Etats adhérents au Pacte de la S. d. N. reconnaissent le principe de la juste rémunération du travail et celui de l'égalité du salaire pour égalité dans la valeur du travail. Il faut remarquer que ce sont les femmes qui bénéficient dans une large mesure de la législation sur les salaires minima. A n'en pas douter, c'est dans les industries employant de la main-d'œuvre féminine que les salaires manifestent le plus souvent la tendance à s'avilir. Partout où sont occupées des femmes, on constate l'insuffisance de leur organisation professionnelle, qui les prive de la cohésion nécessaire pour conclure des contrats collectifs avantageux et pour les faire respecter par la masse des intéressés. Regrettable est aussi la concurrence que fait à la travailleuse qui a besoin pour vivre de son salaire entier, celle pour qui le salaire n'est qu'un appoint et qui se permet d'accepter moins que ce qui est équitable.

Il faudrait pouvoir s'étendre longuement sur la matière de ce remarquable livre. Tout est à lire, tout est à méditer. Les pages traitant des problèmes du travail féminin en connexion avec le statut civil et politique des femmes sont pour nous, les suffragistes, d'un intérêt palpitant, car elles développent des questions qui sont à notre avis des questions vitales! Car elles font comprendre à la créature la plus indifférente à notre lutte pour

Branches suisses, notre Alliance de Sociétés féminines, que quelque voyage d'affaires ou de travail peut amener à Paris.

* * *

Le Lycéum-Club un jour de « thé féministe ».

— Ah! si vous allez chez les suffragettes, c'est au premier étage! déclare à deux dames qui se sont engagées avant moi sous la porte cochère, un ouvrier occupé à disposer les toiles d'une exposition féminine qui doit s'ouvrir le lendemain.

Montons donc chez les « suffragettes ». Vous connaissez le cadre du Lycéum, ce bel hôtel XVIII^e siècle, avec la rampe de fer forgé de son escalier et les boiserie de son petit salon. C'est élégant, beaucoup plus élégant certes que le Foyer de la rue de Bourg ou le local de la rue Etienne-Dumont, et pourtant ce sont des problèmes d'ordre analogue aux nôtres qui s'y discutent. La question au programme est aujourd'hui ce certain projet René Renoult, dont nous avons en son temps entretenu nos lectrices, et qui reconnaît aux femmes françaises les droits civils dont elles sont encore privées et dont nous sommes dotées, nous, depuis 1912. Ce projet constitue-t-il un progrès? certaines des participantes, à la réunion qui, comme Mme Kraemer-Bach, chargée par M. Herriot de mission au Ministère des affaires étrangères ou d'autres avocates présentes, ont collaboré à sa rédaction, l'affirment. Ailleurs, dans d'autres milieux, on émet la crainte que ce ne soit une diversion habilement lancée pour détourner l'attention des femmes de la reven-

dication suffragiste, à quoi les partisans du projet ripostent que l'une des objections primordiales des adversaires du vote féminin étant que les femmes ne possèdent pas leurs droits civils, il constitue un progrès appréciable...

Quoi qu'il en soit, il est extrêmement intéressant d'entendre discuter comme une nouveauté certaines dispositions qui, pour nous, font partie intégrante de notre vie de tous les jours, en même temps que se posent certains points d'interrogation que l'on ne se posait certes pas, chez nous, en 1907 ou en 1912, mais que l'évolution des idées peut nous avoir amenées à considérer. « Le mari est le chef de l'union conjugale », dit par exemple tout de go l'article 160 de notre Code suisse, et nous nous étions inclinées, parce que l'on nous persuadait qu'il fallait bien en cas de dissentiment qu'une volonté l'emportât, et que ce devait être celle du mari. « Mais pourquoi, pourquoi?... » s'écrient impatientes les Parisiennes de 1932, qui, parce qu'elles ont été tenues en bride par le Code Napoléon, veulent maintenant aller plus loin que nous, il y a un quart de siècle. Pourquoi faut-il un chef absolu? Ne s'agit-il pas d'une association, dans laquelle les deux associés s'engagent à respecter mutuellement des droits égaux? En cas de dissentiment ne vaut-il pas mieux, que la loi ne prévienne rien, et que chaque cas soit réglé pour lui-même par les intéressés?...

* * *
Et pour finir ces rapides évocations, voici un coin bien tranquille, dans une des pièces paisibles de ce Club Américain des Femmes

...ET FEMMES DE SPORT



Cliché Mouvement Féministe

Mrs. HAIGLIP

qui détient le record de vitesse



Cliché Mouvement Féministe

Mlle Maryse HILZ

qui détient le record d'altitude

Nous empruntons à notre confrère Minerva le relevé frappant des cinq records d'aviation actuellement détenus par des femmes :

Record distance en raid : Mrs. Mollison-Johnson (Gde-Bretagne) : 9.600 km.

Record distance en ligne droite : Mrs. Earheart (Etats-Unis) : 3929 km. sans escales (traversée de l'Atlantique).

Record de vitesse : Mrs. Haiglip (Etats-Unis) : 405 km. 920 à l'heure.

Record de durée : Mme Maryse Bastié (France) : 37 h. 51 minutes.

Record d'altitude : Mlle Maryse Hiltz (France) : 9.791 m.

conquérir l'égalité civile et politique des femmes de quelle importance est pour nous l'obtention de certains droits!

Que de problèmes brûlants soulevés à chaque ligne: incapacité de la femme de certains pays de conclure des contrats de travail et d'apprentissage sans l'autorisation maritale; libre disposition du salaire; droit d'ester en justice pour les contestations relatives aux contrats d'emploi; jouissance du droit d'association; participation aux sociétés coopératives; réglementation de l'emploi des femmes mariées; participation des femmes aux organismes du travail, l'un des premiers droits de représentation qu'aient obtenu les femmes, etc., etc.

En conclusion, l'auteur se demande quels sont dans l'état actuel des choses les problèmes du travail féminin auxquels la législation peut apporter une solution; ou, du moins, quels sont ceux dans lesquels elle peut intervenir encore avec succès; quels sont, en conséquence, les points sur lesquels, nationalement ou internationalement, doivent se porter les prochains efforts?

Le terrain de la protection physique des ouvrières demeure toujours ouvert. La travailleuse ne peut-elle attendre, en outre, une amélioration de sa situation économique et sociale par de nouvelles mesures législatives? Parmi les réformes nécessaires, il faut obtenir celles qui amènent le statut légal de la

femme à égalité avec l'homme. Deux problèmes très graves, d'une gravité accrue encore par la crise économique actuelle ainsi que par l'évolution technique qui l'a précédée, doivent attirer l'attention de tous: le problème des salaires et celui de l'orientation professionnelle. Quant au premier point, la question des bas salaires féminins est le problème urgent sur lequel il faut essayer d'agir par tous les moyens, législatifs et autres. Et quant à l'orientation professionnelle, que l'axiome: *Chacun à sa place et bien préparé à agir*, soit d'actualité, cela ne fait aucun doute. Cette utilisation rationnelle des forces humaines est de la plus grande importance; et une législation doit intervenir qui mettra en œuvre les méthodes scientifiques d'orientation et qui en généralisera l'usage. A cette question de l'orientation professionnelle de la femme est lié étroitement le problème de la formation professionnelle: l'insuffisante préparation des femmes étant l'un des motifs essentiels de leur mauvaise situation économique, nous nous retrouvons là, à nouveau, au cœur du grave problème des salaires et sans doute à la place la meilleure pour agir en vue d'une amélioration de cette situation.

Ainsi conclut l'auteur distingué du livre présenté aux lecteurs de notre journal.

V. DELACHAUX.

universitaires à la rue de Chevreuse. Je l'ai visité autrefois en plein été quand verdoyait son jardin, et sans doute ai-je décrit à ce moment-là aux lectrices du *Mouvement* toute son admirable et confortable organisation. Ce mois-ci, j'y suis entrée par un épais brouillard d'hiver, qui m'a juste permis de deviner, à côté du puits de la cour intérieure, la porte vitrée de la salle où travaille Mlle Le Marchand.

Dans ses temps de prospérité, notre Alliance Internationale pour le Suffrage avait organisé ce Bureau Bibliographique International, destiné à fournir des renseignements d'ordre féministe à toutes celles, et elles sont nombreuses, qu'une thèse d'étudiante, une conférence de propagande, la création pratique aussi d'une œuvre ou d'une institution arrêtaient devant le point d'interrogation de la documentation à trouver. Le Bureau Bibliographique ne la leur fournissait pas lui-même, c'est entendu, mais il leur indiquait où la trouver, et c'était-là l'essentiel; et il a rendu, et il aurait rendu surtout, s'il avait été mieux connu, de très grands services. Malheureusement, au moment où ses dossiers classés et constamment tenus à jour, il commençait à pouvoir fournir des renseignements, survint la période des vaches maigres, dans laquelle nous nous débattons encore, et l'un des premiers sacrifices que dut opérer l'Alliance fut de couper les fonds à ce Bureau. Hélas!

Mais ce Bureau avait une secrétaire qui adorait son travail, qui l'adore toujours. Si bien que, pour son plaisir, affirme-t-elle, elle continue à ses moments de loisir à bouquiner,

à découper, à classer, à manier des fiches dans ce coin de local que lui offrent si aimablement les propriétaires du Club. Si bien qu'on ne peut lui faire plus grande joie — elle me l'a dit encore expressément — qu'en lui adressant des demandes de renseignements d'ordre féministe, en la questionnant sur la vie, l'histoire, l'activité de féministes connues, en s'informant de la liste des articles, ou des brochures, ou des livres publiés sur le vote des femmes, ou sur la nationalité de la femme mariée, ou sur le nombre et les records des femmes aviatrices, ou que sais-je encore?... Lectrices, préparez-vous une conférence, un article de journal, une étude d'ordre féministe? écrivez donc à Mlle Le Marchand à son bureau du N° 4 de la rue de Chevreuse. Car non contente de vous rendre service, c'est encore elle, vous le verrez, qui vous remerciera!

E. Gd.

* * *

P. S. Faut-il encore signaler comme manifestation féministe la pièce très remarquablement adaptée de l'anglais par Mlle Eve Curie, l'une des deux filles de la grande savante, et qu'a jouée le théâtre du Gymnase avec grand succès: *Wall Street, 145*? Pièce dont les deux premiers actes en tout ce constituent un acte d'accusation aussi frappant qu'utile à connaître du rôle de la haute finance dans le commerce des armes, et qui serait une excellente propagande en faveur du désarmement, si le dernier acte valait les deux autres.